



I - PRINCIPES DE BASE DE L' AMAP

L' AMAP " Le Panier Cauchois", association loi de 1901, a été créée sous l'égide du comité local d' ATTAC Le Havre agglo .

L' AMAP vise à instaurer une forme d'échange solidaire entre producteurs et consommateurs en vue d'assurer :

- aux producteurs un revenu garanti
- aux consommateurs des produits de qualité, élaborés dans le respect de l'écologie et des règles sociales

Les membres du CA assurent le bon déroulement des actions engagées dans le respect des principes de l' AMAP et la coordination entre producteurs et consommateurs .

II - CONTRAT

Un contrat lie le producteur local à chaque adhérent pour toute la durée de la campagne semestrielle .

Pour pouvoir s'inscrire, l'adhérent doit déclarer qu'il a lu et accepté les termes du contrat cosigné par tous les producteurs et la charte des AMAP

De façon générale, la campagne d'été se déroule de mai à octobre inclus et la campagne d' hiver de novembre à avril inclus

III - DISTRIBUTIONS

Les distributions sont effectuées chaque semaine le mardi et le jeudi entre 18 h 15 et 19 h 15 au Val Soleil 12 rue Horace Vernet Le Havre Sanvic

- paniers maraîchers, laitiers, oeufs : toutes les semaines, le mardi et/ou le jeudi - 6 distributions de poulet/semestre le jeudi (5 en été) suivant calendrier établi par le producteur

- paniers fruitiers : le mardi et/ou le jeudi ; en hiver 1 fois/quinzaine ; en été : toutes les semaines de fin mai à début août

- paniers de fromages de vache : le jeudi, 1 fois/quinzaine ou /mois sauf en janvier - paniers de fromages de chèvre : le jeudi, 1 fois/quinzaine ou /mois en été seulement

- colis de porc distribués le jeudi : l'adhérent peut sélectionner 1,2,3,4 ou 5 colis/semestre parmi les dates de distribution proposées par le producteur

- colis de viande de bœuf, veau ou mixte (veau + bœuf) distribués le mardi : l'adhérent peut sélectionner 1,2,3,4 ou 5 colis/semestre parmi les dates de distribution proposées par le producteur

Au cours de la campagne, des distributions ponctuelles : miel, cidre, agneau, charcuterie, terrines ou viande hachée sont proposées aux adhérents, sur la base de commandes préalables, prépayées

Le choix du jour de distribution (mardi/jeudi) des paniers maraîcher,fruitier,laitier,œufs et la cadence de distribution du fromage sont effectués par l' adhérent au moment de son engagement

Tous les adhérents (y compris ceux des colis de viande) s'engagent à participer à la répartition des produits livrés par les producteurs lors d'une ou plusieurs distributions/semestre .

La permanence est essentielle pour le bon déroulement des distributions (un seul producteur apportant parfois plusieurs paniers), il est demandé aux adhérents de permanence d'arriver 5 min avant (18h10)

Le planning des permanences est établi en fonction des dates proposées par chaque adhérent . En cas d'empêchement imprévu, l'adhérent défaillant s'engage à trouver un remplaçant .

En cas d'indisponibilité le jour de la distribution, les adhérents peuvent demander à un tiers de récupérer leur(s) panier(s) .

Pour cela, ils peuvent consulter la carte de géolocalisation et l'annuaire avec les coordonnées de tous les adhérents (documents diffusés par courriel à tous les adhérents) .

Les paniers maraîchers, fruitiers, crémiers (beurre, yaourts, faisselle et crème), fromages et œufs non retirés à la fin de la distribution sont remis au Secours Populaire

IV - CONTENU DES PANIERS

La liste de tous les produits susceptibles d'être proposés dans les paniers est détaillée dans le tarif correspondant à chaque campagne.

Le contenu des paniers peut varier en fonction de la récolte mais le producteur s'engage à fournir sur l'ensemble de la campagne l'équivalent en valeur des produits prévus

Les adhérents apportent les contenants dont ils sont responsables sur le plan de l'hygiène et de la propreté :

- sacs plastiques, cabas ou caquettes pour les légumes et les fruits - boîtes à œufs - bouteilles en verre pour le lait le jeudi - glacière ou sac isotherme pour la viande de porc et la volaille

Par souci d'hygiène et respect des contraintes sanitaires, les autres produits fermiers (beurre, crème, fromage blanc,lait le mardi, yaourts et fromages) sont conditionnés à la ferme (emballage perdu)

Les morceaux de viande de bœuf et de veau, emballés sous vide sont conditionnés dans un carton .

V -PAIEMENTS

- Les adhérents règlent directement le montant de leur panier au producteur concerné .

Ils établissent un chèque par mois (voire par bimestre ou trimestre pour les sommes modiques), à l'exception de la viande (bœuf /porc/veau/agneau) où il est prévu 1 chèque par date de distribution .

Tous les chèques du semestre sont préparés d'avance . Le trésorier les collecte et les remet chaque mois aux producteurs avec un bordereau récapitulatif .

Les producteurs s'engagent à ne les encaisser qu'au fur et à mesure, à raison d' 1 chèque / mois ou bimestre ou trimestre suivant le cas .

Des adhésions peuvent être acceptées en cours de campagne en fonction des possibilités de récolte des producteurs .

- Une cotisation de 6 € par semestre est demandée à chaque adhérent pour couvrir les frais de gestion de la campagne, l'adhésion au réseau des AMAP et l'organisation des manifestations (assemblée générale, soirée festive...) . La cotisation est payable à l'association "AMAP - Le Panier Cauchois".

VI - OUTILS DE COMMUNICATION

La communication au sein de l' AMAP se fait exclusivement par Internet . Les questionnaires sont créés en format html, accessible à tous les adhérents disposant d' Internet .

Les fichiers sont diffusés en format pdf pour pouvoir être lus par tous .

La carte de géolocalisation et l' annuaire sont diffusés à tous les adhérents (à titre strictement confidentiel) pour faciliter le covoiturage ou la prise alternée de paniers .

Un blog existe pour l'information des adhérents et producteurs en temps réel . Le lien pour y accéder est : <http://paniercauchois.wordpress.com/>

Pour être alerté des nouveaux articles, il suffit de mentionner son adresse courriel dans le champ prévu à cet effet (à droite de la page d'accueil du blog)

Pour contacter l'AMAP ou une personne de l'AMAP, utilisez l'unique adresse électronique : lepaniercauchois@gmail.com

En cas de besoin/question sur des produits/paniers, merci de vous adresser aux référents et non à Claudine. Leurs noms figurent sur le blog